



Montpellier (France), le 6 avril 2016

Smoove, se pourvoit en cassation et conteste les conditions d'organisation du marché public des vélosV de Lyon Métropole. L'entreprise locale, leader du vélo-en-libre-service, remporte en parallèle d'importants marchés à l'international.

- Smoove annonce déposer un pourvoi en cassation auprès du Conseil d'Etat, à l'encontre de l'ordonnance de référé prise par le tribunal administratif de Lyon (16 mars 2016).
- Par ce pourvoi, Smoove conteste les conditions actuelles de la procédure d'appel d'offre (1) du marché du renouvellement des Vélo'V qui lui interdit de défendre ses chances et semble restreindre l'arrivée de toute autre candidature à celle de l'exploitant actuel.
- Smoove continue sa croissance à l'export (Moscou, Helsinki, Vancouver...) et se positionne sur le renouvellement des flottes de vélos dans les capitales européennes pour finir d'asseoir sa notoriété.

Smoove, start-up innovante, créée en 2008, dispose d'une reconnaissance mondiale sur le marché des systèmes de vélos en libre-service (VLS). Basée à Montpellier et Chaponost (Lyon), la société équipe 10 villes en France et 11 villes à l'étranger. Smoove innove, exporte, embauche de nouveaux collaborateurs de manière intensive mais ne peut, dans les conditions actuelles, se positionner sur le marché de renouvellement des Vélo'v ! (Échéance en 2017). **Par ce pourvoi, Smoove conteste la manière dont l'appel d'offre a été agencé** notamment la procédure de dialogue compétitif et le non allotissement des missions qui lie **strictement les VLS à la publicité** (2), et ne permet pas que la candidature de Smoove soit jugée acceptable. Smoove a déjà pu, au travers de son avocat (3), défendre son point de vue en audience du tribunal administratif de Lyon (9 mars 2016). L'ordonnance du référé a très regrettamment rejeté les demandes de Smoove (16 mars 2016), se bornant à reprendre l'argument de la Métropole selon lequel l'allotissement augmenterait les coûts (sans présenter d'éléments chiffrés à l'appui).

« Par ce pourvoi, **nous souhaitons légitimement défendre nos chances de remporter le marché du renouvellement des véloV et souhaitons faire respecter nos droits à la concurrence. Smoove propose aux collectivités un système de vélo en libre-service très économe, fiable, ergonomique, flexible, innovant et cela en indépendance de contrats publicitaires. Nous gardons espoir et serions très fiers de pouvoir équiper le Grand Lyon en prouvant à la collectivité la performance technique et économique de nos solutions, avec le plaisir de faire travailler notre bureau d'étude basé à Chaponost et nos partenaires industriels régionaux !** », Laurent Mercat, Pdg de Smoove

Alors même que plus aucune ville française n'a ré-édité depuis 2009 cette association publicité / VLS, critiquée pour le manque de transparence entre dépenses et recettes, alors même que Paris a récemment choisi de renouveler ses Vélib en indépendance de la publicité, il semble que la Métropole de Lyon soit la seule à persister dans cette voie et ne souhaite pas ouvrir ce marché à l'arrivée de nouveaux opérateurs.

Pourtant Smoove est un acteur incontournable du VLS aujourd'hui. La société compte un parc de 20000 vélos connectés en libre-service et se positionne sur le renouvellement des flottes de vélos dans les capitales européennes. Smoove a un objectif : devenir l'un des trois leaders mondiaux du vélo en libre-service grâce à son système innovant qui rompt avec les modèles traditionnels.

Au cœur du système Smoove : des vélos intelligents et ultra sécurisés.

Le boîtier « Smoove box » est au centre de la solution Smoove. A la différence de ses principaux concurrents, la technologie communicante est embarquée directement sur le vélo, autonome en énergie, sans câblage, sans génie civil avec des stations vélos passives.

Cette **révolution** simplifie l'accès des usagers, facilite le déploiement des stations et permet une très grande souplesse durant l'exploitation des projets.

Ex. de déploiement de la Smoove box sur la Métropole de Montpellier (France 34)

Aussi, Smoove innove dans la sécurisation des flottes de vélos. *« Nos concurrents ont des parcs fragiles car leurs vélos se font désolidariser de leurs supports. Nous avons créé un système anti-vandalisme permettant un contrôle d'accès du vélo, à commencer par un cadenas qui est intégré dans la fourche. Il n'y a donc pas de bornes connectées pour emprunter un vélo car il suffit de passer sa carte de transport sur ce dernier ou d'entrer un code reçu par smartphones pour l'emprunter ».* Les vélos Smoove sont géolocalisables grâce à un système de triangulation par radio. *« Le vélo ne consomme pas d'énergie sinon celle produite par sa dynamo, ce qui évite aux villes qui souhaitent adopter notre système d'investir trop lourdement dans des infrastructures »*, Laurent Mercat, pdg de Smoove.

Et ça fonctionne. Smoove a réalisé 6 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2015 et en prévoit plus de 10 millions à fin 2016. La société poursuit son développement à l'export et **équipe Moscou, Astana, Malacca, Bangkok, Chicago Park ...** La société a remporté dernièrement le marché de la ville d'**Helsinki** (Finlande), un contrat de dix ans d'une valeur de 13 millions d'euros. L'installation est en cours et les premières stations seront inaugurées le 2 mai 2016. Idem pour le marché de la ville de **Vancouver** (Canada) qui inaugurera son premier parc de vélos-en-libre-service Smoove cet été ! Vélos intelligents, objets connectés, système économe en énergie aux coûts maîtrisés, Smoove lancera en cours d'année son vélo-en-libre-service électrique...

Pourquoi les cyclistes lyonnais ne pourraient-ils pas en profiter ?

Contact Presse : Hélène PAPA - h.papa@smoove.fr - +33 (0)4 11 57 01 19 www.smoove.fr